

Agir en faveur de la sobriété : initiation à la démarche low-tech



Acculturation

L'approche "lowtech" consiste à repenser l'innovation en privilégiant des solutions technologiques simples, durables et accessibles plutôt que des technologies complexes et coûteuses. Elle encourage une production et une consommation moins énergivores, l'utilisation de matériaux recyclés ou réutilisables, de modes de transport plus écologiques. L'approche lowtech encourage ainsi à réduire l'empreinte environnementale tout en favorisant une utilisation plus efficace des ressources.

Préparez-vous à initier le changement au sein de votre structure en rejoignant notre formation.



Public

Managers, cadres, responsables produits, responsables bureau d'étude, responsables RSE...



Prérequis

Politique générale de l'entreprise



Objectifs

- Comprendre l'approche low-tech, son intérêt et ses enjeux et savoir l'intégrer à ses engagements et ses objectifs
- Questionner ses besoins en prenant en compte les limites écologiques, l'impact environnemental et la réglementation associée
- Être en capacité d'intégrer des solutions low-tech par la mise en place de méthodologies en lien avec sa stratégie de développement et son mode opératoire



Membres



Agir en faveur de la sobriété : initiation à la démarche low-tech



Programme

Jour 1 :

- **Introduction à la démarche low-tech :** présentation de l'approche low-tech et de ses enjeux, étude de cas : évaluation environnementale d'un objet du quotidien
- **Proposition d'alternatives low-tech :** en électronique, numérique, pour l'alimentation, les ressources énergétiques (étude de cas sur l'amélioration d'un objet du quotidien), témoignages d'ingénieurs low-tech

Jour 2 :

- **Atelier pratique :** mise en application des acquis (appropriation de la démarche low-tech à travers le choix d'un sujet spécifique), boîte à outils, partage de pratiques



Planning 2024

Second semestre 2024



Coût et durée

- 1,5 jours (10h30)
- 900,00 €
- 20 participants maximum

*remise de -50% en cas de financement à titre individuel, prise en charge à 100% de la formation pour les salariés placés en activité partielle dans le cadre du dispositif FNE-Formation

Inscription

